

# « LE POUVOIR D'ACHAT EST EN BERNE, LES BÉNÉFICES EXPLOSENT »

Pour Robert Verteneuil, président de la FGTB, Charles Michel n'a pas créé un seul emploi, mais a durement frappé les travailleurs et a fragilisé la Sécurité sociale.

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

**N**ous avons demandé à Robert Verteneuil, président de la FGTB, de nous faire part de son analyse du bilan du gouvernement Michel en matière d'emploi, de salaires et de Sécurité sociale. S'appuyant sur les constats chiffrés du « Baromètre socio-économique 2018 » (1) que la FGTB vient de publier, celui-ci revient sur les résultats d'une législature de casse sociale.

**Ensemble** : Charles Michel estime que son gouvernement présente un excellent bilan en termes d'emploi. Sous cette législature, 219.000 personnes supplémentaires auraient été mises au travail et le chômage complet indemnisé aurait diminué de 23,5 %...

**Robert Verteneuil (FGTB)** : En matière d'emploi, il faut d'abord relever que le Premier ministre et son gouvernement n'ont pas créé un seul emploi. Ce sont

**« Seulement un quart des emplois créés depuis 2014 sont des emplois de qualité (CDI à temps plein). »**

les entreprises qui ont créé des emplois. Pourquoi ? Pas pour le plaisir, mais parce qu'elles avaient besoin de main-d'œuvre pour faire face à leur carnet de commandes. Des études (CE, OCDE, FMI) ont bien montré que la relance de l'emploi qui s'est produite dans un ensemble de pays européens durant cette période est due à une amélioration générale de la conjoncture économique. Si le gouvernement diminue le coût salarial, par exemple en diminuant les cotisations sociales, cela entraîne une augmentation des bénéfices des entreprises, mais ça n'entraîne pas de façon mécanique des créations d'emplois. Le gouvernement ne s'abuse d'ailleurs pas lui-même sur ce point. Il mentionne en effet explicitement dans la note adoptée cet été sur son *job deal* que l'impact attendu de ses mesures n'est

qu'une création de seulement 12.500 emplois. Quant aux emplois qui ont été créés, il faut apprécier à leur juste valeur les chiffres cités par Charles Michel. Le taux d'emploi (2) est plus décisif que le nombre d'emplois créés. Car si le nombre de personnes en âge de participer au travail croît plus que celui des emplois créés, il n'est pas exact de prétendre que la situation de l'emploi s'est améliorée. Or le taux d'emploi ne s'est pas amélioré sous cette législature.

Il faut également s'interroger sur la nature de ces emplois. Jusqu'à il y a une dizaine d'années, l'accès à l'emploi permettait généralement aux travailleurs de se faire une place dans la vie. Grâce à leurs salaires, les uns pouvaient fonder une famille, les autres voyager, etc. Aujourd'hui, quand les jeunes accèdent à l'emploi, c'est le plus souvent à des emplois précaires, mal payés et dans des conditions de travail très dégradées. Les derniers gouvernements qui se sont succédé, et le gouvernement Michel par-dessus tout, ont considérablement démolé la qualité des emplois, en cédant à toutes

*Robert Verteneuil, président de la FGTB : « Le pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires est en berne. »*



⇒ les demandes des organisations patronales. Seulement un gros quart des emplois créés depuis 2014 correspondent à ce que nous considérons comme des emplois de qualité, c'est-à-dire des emplois à durée indéterminée (CDI) et à temps plein. Tout le reste, ce sont soit des emplois précaires qui ne permettent pas aux travailleurs d'avoir des perspectives, soit des emplois à temps partiel qui n'offrent pas une bonne rémunération. Pourquoi y-a-t-il aujourd'hui une explosion du nombre de burn-out et de personnes invalides ? Parce que les derniers gouvernements ont dérégulé le marché du travail qui a été transformé en une véritable jungle, où les travailleurs doivent souvent accepter des conditions de travail exécrables pour gagner leur vie.

Quant à la diminution du nombre de chômeurs complets indemnisés, l'examen de ce seul chiffre et de son évolution donne une vision tronquée de la réalité et du marché du travail. En effet, sous cette législature, toute une série de personnes ont été exclues du bénéfice des allocations de chômage complet indemnisé : des chômeurs cohabitants qui avaient ouvert leur droit sur la base de leurs études, des jeunes à qui on a rendu plus difficile l'accès aux allocations, des chômeurs déclarés

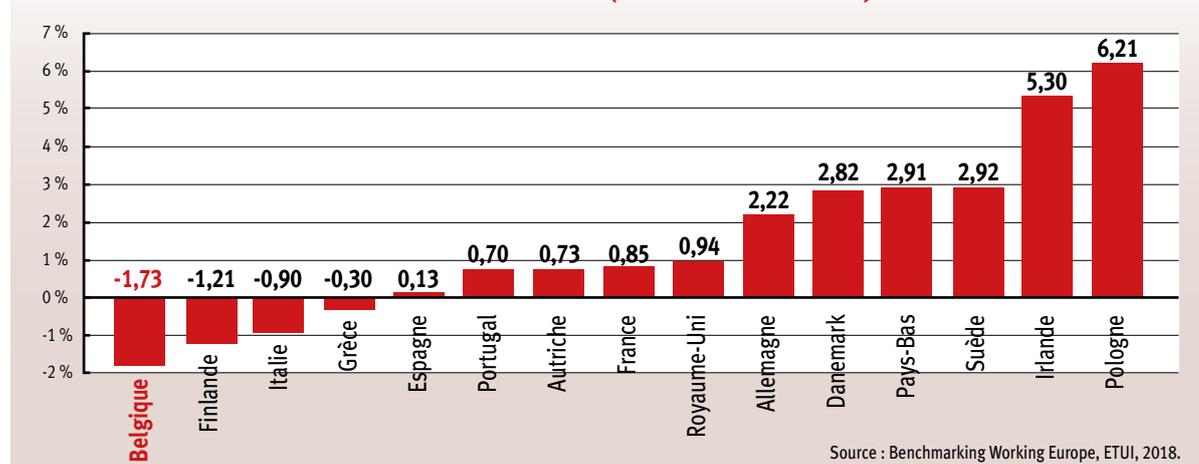
travail salarié), l'introduction de l'intérim dans les services publics fédéraux et régionaux ainsi que dans les entreprises publiques, l'extension de l'autorisation du travail étudiant de 50 jours à 475 heures...

**« Le Belge a perdu en moyenne 1,7% de pouvoir d'achat sur les années 2016 et 2017. »**

Selon, le Premier ministre, le revenu disponible réel des ménages s'est renforcé (+1,3 % en 2017 et + 1,8 % en 2018) et le *tax shift* génèrera une augmentation mensuelle nette de revenu qui pourra aller jusqu'à 150 euros pour les travailleurs à bas salaires...

Le Belge a perdu en moyenne 1,7% de pouvoir d'achat sur les années 2016 et 2017. N'oublions pas que le gouvernement a augmenté la TVA sur l'électricité, qu'il a augmenté le coût des médicaments, le prix des consultations médicales, qu'il a augmenté les accises sur l'essence, le diesel... On a subi un saut d'index de 2 % en 2015. Depuis, les salaires sont bloqués. On a à peine eu des augmentations de 0,3 % et de 0,5 % des salaires en 2015 et 2016. L'augmentation prévue dans l'accord interprofessionnel pour la période 2017 et 2018 n'est, quant à elle, que de 1,1 %. Par ailleurs, l'enveloppe « bien-être », prévue pour revaloriser les allocations de Sécurité sociale les plus basses a été amputée de 40 %. Les effets du *tax shift* du gouvernement, qui à ce stade sont large-

## ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS (CUMULS 2016-2017)



définitivement inaptes à l'emploi par l'Onem.... Toutes ces personnes ont été sorties de cette statistique sous cette législature. On s'en doute, le gouvernement communique moins sur l'explosion parallèle du nombre de personnes qui émargent au CPAS, sur celle des personnes à charge de l'assurance maladie-invalidité, etc. Cette dernière catégorie étant en lien direct avec les mesures de flexibilisation et de dérégulation du droit du travail adoptées par ce gouvernement : l'augmentation des heures supplémentaires autorisées, l'introduction d'un quota de 100 heures supplémentaires sans motivation et sans récupération, l'annualisation du temps de travail dans le cadre de la « petite flexibilité », l'assouplissement de la limitation du travail de nuit et du dimanche, l'extension du *plus minus conto* (possibilité de dérogation aux limites légales de la durée du

ment des effets d'annonce, ne compensent pas du tout l'ensemble de ces attaques contre le revenu des travailleurs et des allocataires. Je ne conseille pas au Premier ministre d'aller prétendre qu'il a augmenté le pouvoir d'achat de la population devant une assemblée... il se ferait écharper.

**Vous évoquez essentiellement les salaires directs, mais qu'en est-il des salaires indirects, c'est-à-dire des prestations de Sécurité sociale ?**

Entre 2014 et 2015, le gouvernement a imposé 1,6 milliard de réductions de dépenses aux institutions de soins. Plus globalement, le gouvernement a cassé le mécanisme qui garantissait le financement de la Sécurité sociale. Sous des gouvernements antérieurs, les cotisations sociales avaient été diminuées à la

demande des entreprises, mais il avait été prévu que cette diminution soit intégralement compensée par un « financement alternatif » public, par exemple par des augmentations de TVA, mais aussi par une « dotation d'équilibre » de l'Etat. C'est à dire que si les dépenses de la Sécurité sociale dépassaient les recettes, cette différence était intégralement à charge du budget de l'Etat. Le gouvernement Michel a cassé le caractère automatique de cette compensation et l'a liée à une série de conditions fixées par l'exécutif. Si les gestionnaires de la Sécurité sociale n'arrivent pas à ces objectifs budgétaires imposés, ils sont menacés d'une diminution correspondante de la dotation d'équilibre. Le financement de la Sécurité sociale a donc été fragilisé, avec des effets déjà bien sensibles : le coût des médicaments à charge des malades a augmenté, tout comme celui des médecins, l'accès aux soins recule... Aujourd'hui, on sait que le coût des soins de santé va augmenter, mais le gouvernement a raboté la « norme de croissance admissible » du budget. En clair, il refuse d'octroyer les ressources qui permettraient à la Sécurité sociale d'y faire face. *In fine*, ce sont les malades qui recevront la facture. L'orientation du gouvernement en la matière est de remballer la population vers les assurances privées pour couvrir les risques. La « responsabilisation » promue par Charles Michel, cela signifie qu'au lieu d'aller en vacances, les Belges devront prendre une assurance complémentaire pour leurs soins de santé. Qu'au lieu de se payer une sortie au théâtre, ils devront prendre une assurance complémentaire pour leur pension, etc. Voyez l'évolution des minimas sociaux, dont 90 % sont inférieurs au seuil de pauvreté. Dans son accord gouvernemental, le gouvernement Michel avait promis de relever les allocations au niveau du seuil de pauvreté. Fin 2017, Zuhal Demir (N-VA), Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté, a jeté sans gêne cette promesse à la poubelle. Tout cela s'inscrit dans un projet de société capitaliste qui n'est pas celui de la FGTB.

**La FGTB a également dénoncé l'organisation d'une « chasse aux oisifs » et même d'une « chasse aux malades » ...**

Outre les mesures qui ont été prises contre les travailleurs prépensionnés, pensionnés et chômeurs, dont la dégressivité renforcée des allocations, ce gouvernement s'en est pris aux travailleurs malades. Mme De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, a ainsi estimé qu'il y avait trop de malades à charge de la Sécurité sociale qui, selon elle, étaient capables de travailler. Elle a donc créé un parcours de réintégration des malades, dans le cadre duquel leur état de santé est vérifié et leur possibilité de reprise du travail, examinée. Le résultat effectif de cette mesure, que nous avons d'emblée dénoncée, est que 66 % des malades qui ont été soumis à cette vérification ont été déclarés totalement inaptes à reprendre leur travail. La conséquence a été de permettre aux employeurs de rayer ces malades de longue durée de leurs registres du personnel et de les licencier sans aucune indemnité. De la même façon, la diminution des durées des préavis des employés et la suppression des prépensions

permet aux employeurs de se débarrasser à très faible coût de leur personnel âgé, ces travailleurs étant désormais licenciés et expédiés au chômage sans complément de salaire.

**Concernant les pensions, le gouvernement Michel prétend avoir œuvré pour en garantir l'avenir ...**

Les pensions publiques belges sont en moyenne de 1.182 euros par mois pour un homme et de 882 euros pour une femme. Le seuil de risque de pauvreté est d'environ 1.130 euros. Les hommes sont donc en moyenne à peine au-dessus de ce seuil, et les femmes largement en dessous. N'est-ce pas là le premier problème auquel devrait s'atteler un ministre des Pensions ? Mais le projet des libéraux est manifestement tout différent : c'est de casser les pensions publiques, de les maintenir très basses et renvoyer la population vers les assurances privées pour s'assurer d'un complément.

**Grâce à la mobilisation syndicale, Daniel Bacquelaine (MR), ministre des Pensions, a dû renoncer à plusieurs réformes...**

Le gouvernement de Charles Michel a néanmoins à son bilan une série de réformes délétères en matière de pensions. Il a relevé de 65 à 67 ans l'âge légal de la pension, alors que les statistiques médicales indiquent que les travailleurs ne restent (en moyenne) en bonne santé que jusqu'à 64 ans en Belgique. Parallèlement, les possibilités de départ à la prépension ont été drastiquement réduites. Où se retrouvent aujourd'hui les personnes dont la santé s'est dégradée et qui ne peuvent plus bénéficier d'une prépension ?

**« Ce gouvernement s'en est pris aux travailleurs malades. »**

Bien souvent, elles bénéficient du statut d'invalidé, soit un statut bien moins favorable que la prépension, et entièrement à charge de la Sécurité sociale. L'assimilation de la prise en compte des périodes de chômage ou de maladie pour le calcul de la pension a été restreinte, en générant des pertes de pension de 100 à 300 euros/mois pour les personnes concernées. Les femmes, aux carrières plus souvent incomplètes que celles des hommes, sont particulièrement frappées par cette mesure. Les pensions des fonctionnaires ont également été sévèrement touchées. Le régime de pension publique a notamment été réservé à la partie de la carrière des fonctionnaires couverte par une nomination statutaire, tandis que le régime privé, moins favorable, est désormais appliqué à la partie de la carrière des fonctionnaires prestée sous un régime contractuel.

Le gouvernement Michel a durement frappé les travailleurs et a multiplié les cadeaux aux entreprises sous toutes leurs formes : saut d'index, réductions des cotisations sociales, suppression du versement de la rente nucléaire à Electrabel, arrosage de l'industrie pharmaceutique... Le résultat, c'est qu'en Belgique, le pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires est en berne, tandis que les bénéfices des entreprises explosent. □

Le gouvernement Michel a durement frappé les travailleurs et a multiplié les cadeaux aux entreprises sous toutes leurs formes : saut d'index, réductions des cotisations sociales, suppression du versement de la rente nucléaire à Electrabel, arrosage de l'industrie pharmaceutique... Le résultat, c'est qu'en Belgique, le pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires est en berne, tandis que les bénéfices des entreprises explosent. □

(1) FGTB, Baromètre socio-économique 2018, [www.fgtb.be/-/barometre-2018](http://www.fgtb.be/-/barometre-2018)

(2) Pour l'OCDE, le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans).